



Commune de Nendaz
1996 Basse-Nendaz

Aux bourgeoises et bourgeois de Nendaz

Tél. 027 289 56 00
Fax 027 289 56 01
E-mail commune@nendaz.org

CONVOCAATION

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le

Jeudi 30 janvier 2025 à 19h45
à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du protocole de la séance du 6 juin 2024
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation de la convention entre la Bourgeoisie de Nendaz et la Ville de Sion concernant la location d'une surface bourgeoisiale au lieu-dit Pra Bardy
4. Nomination de la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » pour la législature 2025/2028 (art.51 de la Loi cantonale sur les communes du 1^{er} juillet 2004)
5. Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025-2028
6. Présentation du plan financier 2025-2028 de la Bourgeoisie
7. Approbation du budget 2025 de la Bourgeoisie
8. Divers

Conformément aux dispositions légales, l'ensemble des documents en relation avec l'ordre du jour ci-dessus peuvent être consultés dans leur intégralité par les bourgeois dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée bourgeoisiale au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org.

La version papier complète du budget peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 20.

**L'Administration communale
et bourgeoisiale**

Basse-Nendaz, le 6 janvier 2025